

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 5 JUILLET 2024**

Le 5 juillet 2024,
A 14h30,

Les membres du Conseil de Surveillance de 3D ENERGIES (ci-après « la Société ») se sont réunis au siège de la Société, salle 109, sur convocation par courrier électronique du Président, M. Pierre-Emmanuel DESSEVRES, à l'effet de statuer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

[...]

M. le Président constate que plus de la moitié des Conseillers sont présents, les en remercie et propose aux membres du Conseil et de procéder à l'examen de l'ordre du jour :

[...]

3. (décision) Succession d'Akhobi SITOU à la Présidence du Directoire de la SAEML 3D ENERGIES ;

[...]

Le Président indique que le procès-verbal de la réunion précédente a été validé par échanges de courriels selon la procédure en vigueur.

Il ajoute que l'intégralité des informations présentées dans le cadre de la séance du Conseil de céans est strictement confidentielle.

Le Conseil lui en donne acte à l'unanimité.

[...]

3 SUCCESSION D'AKHOBI SITOU A LA PRESIDENCE DU DIRECTOIRE DE LA SAEML 3D ENERGIES

Les statuts de la Société et en particulier les dispositions de leur article 15-2 disposent que les membres du directoire sont nommés pour une durée de 5 ans par le Conseil de Surveillance, qui confère à l'un d'eux la qualité de Président.

Le Conseil de Surveillance, dans sa délibération en date du 21 octobre 2022, a :

- renouvelé le mandat de membre du Directoire de M. Akhobi SITOU ;
- nommé M. Akhobi SITOU Président du Directoire,

Il est sur ce point précisé, de première part, que la rémunération de référence au titre de ce mandat, a été fixée par décision du Conseil en date du 21 octobre 2022, et de seconde part, que cette décision prenait effet au 1^{er} janvier 2023 inclus pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Par courrier daté du 02 janvier 2023, M. Akhobi SITOU a notifié à la Société son intention de démissionner de ses mandats avec effet au 15 juillet 2023. Pour les besoins de l'organisation de la succession de la gouvernance, cette date d'effet a ensuite été repoussée au 31 décembre 2023, puis au 30 juin 2025 au plus tard.

En outre, il est rappelé que le Conseil de Surveillance a, dans sa délibération du 16 juillet 2021, nommé M. Joël COUE, membre du Directoire de la Société.

DECISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance,

PREND ACTE de la fin de mandat de M. Akhobi SITOU, Président et Membre du Directoire avec effet au 30 septembre 2024 au soir ;

NOMME comme Président du Directoire, en remplacement de M. Akhobi SITOU, M. Joël COUE, demeurant 382 rue de Saint Martin 17580 LE-BOIS-PLAGE-EN-RE avec effet au 1^{er} octobre 2024 et ce pour la durée restant à courir du mandat à savoir jusqu'au 31 décembre 2027 ; étant précisé que la rémunération au titre de ce mandat est inchangée, soit 2 000 € nets mensuels conformément à la décision du Conseil de Surveillance en date du 21 octobre 2022 ;

DONNE POUVOIR au Directoire, pris en la personne de son Président ou du Directeur Général, agissant ensemble ou séparément, ainsi que de tout délégataire, en vue de finaliser et conclure les actes correspondants, effectuer toutes formalités et plus généralement faire le nécessaire.

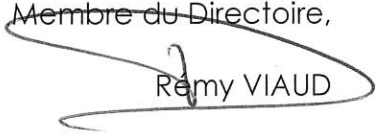
Cette décision est adoptée à l'unanimité.

[...]

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15h45. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Conseil de Surveillance.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Niort le 21/01/2025

Le Directeur Général,
Membre du Directoire,


Remy VIAUD